



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Est par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord :

Qu' le conseil entend statuer, au cours de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 à 19h00 qui se tiendra à la salle communautaire Gaston Vallée, située au 72, boulevard de la Montagne, sur la demande de dérogation mineure suivante.

IMMEUBLE VISÉ :

Chemin de la Baie-Doré
Lot 5 647 947, cadastre du Québec

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

Règlement de zonage 2018-621, article 111 Roulottes ;

- Autoriser l'utilisation d'une roulotte sur un terrain de villégiature, malgré l'absence d'un bâtiment principal sur ledit terrain ;

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de ladite séance relativement à cette demande. Afin de permettre à toute personne intéressée de s'exprimer à l'égard de cette demande, la Municipalité de Chambord met en place les mesures temporaires suivantes. Toute personne intéressée devra transmettre ses commentaires par courriel à l'adresse électronique info@chambord.ca ou par la poste au 1526 rue Principale Chambord Québec G0W 1G0 et ce, au plus tard le 2 juillet 2021 à 12 h 00. Le secrétaire-trésorier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

DONNÉ À CHAMBORD, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DE JUIN DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN

La secrétaire-trésorière adjointe


Valérie Martel